

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Date d'envoi de la convocation : 11 juin 2025

Date d'affichage : 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO

Absents excusés :

Martine MANDÉ procuration à Thomas LASSALE, Éliane ZAKA procuration à Nicole GOUZIL, Claude GAUZARGUES procuration à Olivier MANEIRO, Agnès CHATARD procuration à Jean VIANDON, Laurie LAPOULE procuration à Romain CERVINO, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Thomas LASSALE

DÉLIBÉRATION N° 06-17062025 :

OBJET : DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 04-18032025 PRISE LORS DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2025

Lors de la séance du 18 mars 2025, afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur un complément de délégation au Maire.

La délibération n° 04-18032025 du 18 mars 2025 a été transmise au contrôle de légalité le 21 mars 2025.

Par courrier du 07 mai 2025 reçu le 09 mai 2025 en recommandé accusé de réception, Monsieur le Sous-Préfet de Lesparre a contesté la légalité de cette délibération sous forme de recours gracieux, a invité la commune à procéder au retrait de celle-ci.

En conséquence, Michelle SAINTOUT, Maire, demande au Conseil Municipal de retirer cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- RETIRE la délibération n° 04-18032025 prise lors de la séance du 18 mars 2025 relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire.

Votants : 18 (13 + 5 procurations)	Votes exprimés : 18
Pour : 18	Contre : 0
	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



Le secrétaire de séance,
Thomas LASSALE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.